



Intergroupe Biens communs & Services publics

"Biens communs et Services publics : une courte méthodologie"

*Jeudi 29 octobre 2015 - Conférence - 10h/11h - Parlement européen
(Strasbourg)*

Jean-Paul DENANOT (S&D/FR), Député européen et Co-Président de l'Intergroupe Biens communs & Services publics, a ouvert la séance en rappelant que le fonctionnement des intergroupes suppose au minimum deux réunions par an à Strasbourg. Dans le cadre des thématiques « Biens communs et Services publics », il a été fait le choix de consacrer ses deux séances « plénières » à des échanges de vue sur des sujets de réflexion commun comme l'eau, le numérique et l'énergie.

Il a ensuite indiqué que la nécessité d'un échange permettant d'envisager de façon croisée les références historiques, philosophiques et politiques et les déclinaisons juridiques des deux notions de "biens communs" et "services publics" a paru évidente suite au vote du rapport d'initiative de Lynn Boylan faisant suite à l'initiative citoyenne européenne (ICE) «Right 2 water». Pour rappel, cette ICE, qui avait recueilli plus de 1,6 millions de signatures en 2013, appelle à la reconnaissance d'un droit fondamental à l'accès à l'eau, un bien commun, et met l'accent sur le volet social de la politique européenne de l'eau en défendant un accès au service public d'eau pour tous, dans des conditions économiques acceptables par tous.

Bien que soutenant fortement la philosophie générale du rapport, Jean-Paul Denanot a, en tant que président du Groupe de travail « Services publics », exprimé une petite divergence à propos de la restriction de la liberté de choix des autorités publiques (particulièrement locales et régionales) en matière de mode de gestion. En promouvant exclusivement les partenariats public-public, le rapport Boylan ne prend pas en compte la diversité et la richesse des modes de gestion en vigueur dans les Etats membre (directe, in house, confiée à un opérateur public, ou à une organisation d'économie sociale et coopérative, déléguée à une entreprise privée – avec alors de réels encadrement et contrôle des autorités publiques. Dans le cadre de l'eau, il faut

bien distinguer la ressource, qui doit être considérée comme bien commun (ressource locale et économie circulaire) et le service de collecte, traitement, distribution, dont le mode de gestion est du libre choix des autorités organisatrices locales (principe de subsidiarité).

Pierre BAUBY, enseignant-chercheur à Science-Po Paris et fondateur de RAP (Refonder l'Action publique), a présenté (cf tableau ci-joint):

- les origines et histoires des notions de « biens commun (BC) » et « services publics ou d'intérêt général (SP) ». L'origine des BC est très ancienne, mais a été marginalisée par le développement économique et la marchandisation. Cette notion revient en force à travers les travaux notamment d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009. Les SP, de conception plus récente, sont le fruit d'une construction progressive à partir de la fin du 19^{ème} siècle en Europe à la faveur de mouvements sociaux et de choix politiques;
- les champs et principaux fondements actuels. Un BC est rival et non exclusif. Il se caractérise par une propriété commune, une gestion en commun, une gouvernance commune et une méfiance à l'égard de l'Etat. Les SP concernent des services régaliens, administratifs, industriels et commerciaux ; nationaux ou locaux. Deux conceptions coexistent, l'organique qui assimile le SP à l'entité publique ; la fonctionnelle qui définit ce qui relève du SP par les objectifs et les missions et non par la propriété. Les SP se fondent sur trois piliers : garantie du droit d'accès à tous, solidarité et cohésion économique, sociale et territoriale et préparation de l'avenir;
- l'Union européenne, les SIG et biens communs: les BC ne sont pas encore intégrés aux textes de référence de l'UE alors que les SP font l'objet de références précises (article 14 et 86 du TFUE, Charte des droits fondamentaux, protocole 26) et caractérisées comme « valeurs communes » de l'UE et des Etats membres.
- les convergences : elles passent par le dépassement des différences d'une part et la mise en œuvre dans les deux domaines d'une gouvernance fondée sur la participation démocratique à tous les niveaux d'autre part.

Pablo SANCHEZ, ancien membre de l'EPSU (Fédération européenne des services publics) et coordinateur de la campagne « Right to water » a validé la présentation de Pierre Bauby en précisant les notions de BC sur trois points :

- leur positionnement au regard de la propriété dans un contexte d'économie de marché: citant les exemples de l'eau et du numérique, il a tenu à montrer combien il importe de se pencher prioritairement sur la question du contenant pour comprendre qu'il y a une coalition d'intérêt entre BC et SP. Le contenu numérique est le contenu de tout le monde mais le contenant, l'élément matériel qui permet la diffusion, peut être aux mains de quelques personnes – c'est l'exemple des GAFA, les 4 multinationales propriétaires de fait d'internet et qui forment les « nouvelles enclosures ».
- leur gestion collective, non étatique (au sens du haut vers le bas) et le caractère plus ou moins inclusif, participatif de la communauté considérée et son sens de l'intérêt général.
- les BC placent les décisions collectives des « communautés » au centre du jeu socioéconomique. C'est un outil pour penser majeur, une forme de militantisme actuelle du changement social. On le mesure par l'exemple de la culture – la culture produit mais comment produire la culture ? Qui est propriétaire et comment faire en sorte que la

communauté de créateurs puisse décider du devenir de ses œuvres ? Un" débat de longue haleine".

Pablo Sanchez a proposé une recension et une capitalisation de toutes les « bonnes pratiques » en matière de gestion des BC et SP, fondements d'une nouvelle législation au niveau européen.

Julie WARD, MEP (S&D/UK) a été la première à ouvrir le moment d'échanges avec l'auditoire. Rappelant l'importance de la place des arts et de l'éducation concernant le bien vivre ensemble, les espaces publics, les biens communs et le service public, elle a insisté sur le rôle d'intermédiaire des artistes, qui jouent avec les codes et les règles, et font progresser les idées.

Marie-Christine VERGIAT (GUE/FR) est revenue sur l'importance d'un accord nécessaire sur les définitions des SIG/SP/BC. Par exemple, les français font l'amalgame, pour les services publics, entre l'organique et le fonctionnel. De même, il faut selon l'Eurodéputée se méfier d'une conception idyllique de l'Etat comme garant de l'intérêt général. La notion de BC permet de re-questionner la différence entre l'idéal et la réalité. Trop souvent l'intérêt général est confisqué au bénéfice du marché, les biens communs sont « ce qui appartient à tous mais n'appartient à personne ». La gouvernance démocratique est le point de rencontre entre les notions de SP et BC, soit la participation de tous à la gestion.

Marisa MATIAS (GUE/PT), Députée européenne et Co-Présidente de l'Intergroupe Biens communs & Services publics, a clos la conférence en entérinant l'idée d'un groupe de travail se penchant sur la question des définitions afin d'essayer d'encadrer ce débat avec le souci de ne pas éluder la question de la propriété. Elle a ensuite mis évidence deux défis communs, post capitaliste et post marxiste : l'urgence de prendre en compte les opinions qui s'expriment via les réseaux sur internet et en marge des grands rassemblements type COP21 et portées par la société civile. "Les communs sont des lieux d'expression de la société et, à ce titre, des lieux de résolution de conflit", a-t-elle conclu.

Contacts

DENANOT Jean-Paul : jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

MATIAS Marisa : marisa.matias@europarl.europa.eu

1. Origines et histoires

Biens communs	Services publics ou d'intérêt général
<ul style="list-style-type: none"> • Origines anciennes (Empire romain, <i>Magna carta</i> de 1215, enclosures, droit coutumier), mais tendances à être marginalisés par le développement économique et la marchandisation (« <i>La tragédie des communs</i> ») • Retours récents (Orstom, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Origines fin XIX^e et XX^e siècles dans les pays européens • Constructions progressives résultantes des demandes civiques, des mouvements sociaux, des choix politiques

2. Champs, principaux fondements actuels (et recouvrements)

Biens communs	Services publics ou d'intérêt général
<ul style="list-style-type: none"> • Un bien commun est rival (son utilisation par quelqu'un empêche l'utilisation par d'autres), et non exclusif (il n'est pas possible d'empêcher quelqu'un de l'utiliser) <p>Se caractérise généralement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Propriété commune • Gestion en commun • Gouvernance commune • Méfiance par rapport à l'Etat 	<ul style="list-style-type: none"> • Champ large : services régaliens, administratifs, industriels et commerciaux ; nationaux et locaux • Coexistence de 2 notions : organique, qui assimile le service public à l'entité publique ; fonctionnelle, qui définit par les objectifs et missions et non par la propriété (conception de l'UE) • Garantie du droit d'accès de chaque habitant • Solidarités, lien social, cohésion économique, sociale et territoriale • Préparation de l'avenir
<p>Exemple Eau : distinguer la ressource, qui doit être considérée comme bien commun (ressource locale et économie circulaire) et le service de collecte, traitement, distribution, dont le mode de gestion est du libre choix des autorités organisatrices locales (principe de subsidiarité)</p> <p>Exemple numérique : à la fois bien commun et service d'intérêt général-service universel</p>	

3. L'UE, les SIG et biens communs

Biens communs	Services publics ou d'intérêt général
<ul style="list-style-type: none"> • Pas encore de mention dans les textes de référence de l'UE 	<ul style="list-style-type: none"> • Références précises dans les traités UE (articles 14 et 86 TFUE, Charte des droits fondamentaux, Protocole 26) • Valeurs communes (large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales ; diversité en fonction des besoins et des préférences des utilisateurs ; niveau élevé de qualité, de sécurité et quant au caractère abordable, égalité de traitement et promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs)

4. Quelles convergences ?

Biens communs	Services publics ou d'intérêt général
<ul style="list-style-type: none"> • Dépasser les différences : gouvernance démocratique et subsidiarité, des services publics comme des biens communs : participation démocratique à tous les niveaux, co-définition, co-organisation, co-production, co-évaluation, ... • L'UE doit reconnaître et articuler les deux • Conjuguer les efforts... 	